

Autorisation en discussion

Un processus pour intervenir dans un espace public lausannois



Jade Rudler
Laboratoire Chôros
EPFL

Rédigé en juin 2016, modifié en août 2016

Qui fabrique les espaces publics ? Pour qui et pour quoi ? En revenant sur une expérience menée à Lausanne en fin avril 2016, nous essayons de décrypter le cadre qui régit l'occupation des espaces publics lausannois.

Mots clés :

jeux d'acteurs, usages, autorisations, chantier ouvert, micro-intervention

Introduction

« Un espace public ne se décrète pas mais il s'observe lorsqu'il est actif » (Mauron, cours EDAR du 16.03.2016). Par *actif*, nous comprenons *habité, utilisé* par des personnes. Dans cet article, nous emploierons la notion d'*habitant* pour parler des personnes qui pratiquent l'espace public (EP). S'il ne répond à aucune demande, l'EP ne sera pas vécu et perdra alors son sens même d'espace public.

Parce qu'il constitue le liant entre les différents espaces privés, l'espace public est incontournable pour chacun d'entre nous. Tout individu se doit au moins d'y passer pour joindre les maillons de sa chaîne d'activités. Mais l'EP soutient davantage de pratiques que la circulation des personnes. L'aspect spatial de l'espace public (EP) est inévitablement complété par un aspect social : c'est un lieu d'interactions, « un des espaces possibles de la pratique sociale des individus » (Lussault, *in* : Lévy et Lussault 2013, p. 360). Défini par Jacques Lévy comme un « espace accessible à toutes les composantes d'une société et auquel toutes ces composantes accèdent effectivement » (Lévy, *in* : Lévy et Lussault, p. 364), l'EP est un lieu de confrontation à l'altérité. Il fait advenir la ville, c'est un espace relationnel, lieu de l'événement, de rencontre et d'échange, qui se doit d'être *réellement* accessible et utilisable par tout le monde. Pour ces raisons, l'EP soulève de nombreux enjeux dans la fabrication des villes. Ainsi, il m'apparaît légitime de poser la question suivante :

Qui fabrique les espaces publics ? Pour qui et pourquoi ?

Définir l'espace public constitue un thème en soi. Selon les disciplines (philosophie, architecture, etc.), mais aussi selon les époques, les pays, les régimes politiques, etc., la notion a connu des sens très variés. Ici, nous nous donnons un cadre en nous focalisant sur un espace public en particulier : la future place des Saugettes, un espace public lausannois qui n'existe pas encore et qui va apparaître suite à la démolition d'un immeuble en 2017. Nous étudions ce cas au regard de la question que l'on se pose : *qui*, au sud de la gare de Lausanne et dans un lieu connaissant un important processus de planification, fabrique l'espace public ? Nous nous plaçons dans un espace public existant, mais qui va changer radicalement dans les 10 prochaines années : un mandat d'études parallèles va être lancé fin

2017, donnant l'opportunité à des équipes de professionnels de l'aménagement de Suisse et d'ailleurs de proposer des idées pour l'aménagement de la future place.

A priori, « les EP sont créés par les urbanistes avec une question aux usagers : acceptez-vous de faire de cet espace un EP ? » (Mauron, cours du 16.03). En effet, si l'urbaniste peut proposer des usages, il n'a aucun contrôle sur les pratiques effectives des habitants, ni même sur la présence ou non d'individus dans l'espace qu'il aménage. Rapoport (2003, p. 22) explique que « il est plus facile de bloquer des comportements que de les générer. D'ailleurs il est impossible de générer des comportements (on peut amener un cheval à la rivière mais pas le forcer à boire l'eau). Parfois, des comportements nouveaux semblent découler de changements de l'environnement, mais il s'agit en fait de cas où les environnements jouent un rôle de « catalyseurs », permettant à des comportements qui jusque là étaient bloqués par des environnements fortement inhibiteurs, de s'exprimer. » Pour qu'un espace public soit « habité » par des usagers, il doit correspondre à une demande, des attentes, des envies. Ainsi, les habitants peuvent être considérés comme des acteurs urbanistiques à part entière.

Dès lors, comment faire apparaître un programme qui corresponde aux attentes des habitants ? Comment l'identifier, mais aussi comment le mettre en oeuvre ? Dans cet article, nous proposons de réfléchir à un moyen de définir un programme qui soit adapté aux différents usagers (riverains, passants, commerçants, etc.) et réponde aux enjeux du lieu (son statut, les flux qui le traversent, etc.). Cette approche va nous aider à questionner les rôles que peuvent avoir urbanistes et usagers dans l'aménagement d'un espace public.

Nous posons l'hypothèse que **l'expérimentation est un moyen de définir un programme adapté**. Mais pas n'importe quelle forme d'expérimentation : il nous semble important que le processus même de conception et de réalisation des installations éphémères se déroule *in situ*, permettant un dialogue continu avec les habitants du site. Ainsi, il devient possible de tester et d'ajuster les éléments à pérenniser dans le projet d'aménagement de l'espace public.

Ces questions et hypothèses sont abordées par l'étude d'un cas pratique : un workshop dont je suis l'organisatrice et qui a été réalisé fin avril 2016 au sud de la gare de Lausanne avec 23 étudiants des sections architecture, génie civil et environnement de la faculté ENAC de l'EPFL. L'exercice consistait à concevoir et réaliser dans l'espace public des installations

éphémères capables à la fois de proposer une amélioration de la qualité du lieu et de réfléchir sur les usages à pérenniser dans le futur. Le travail s'est inscrit dans les processus de planification des projets Léman 2030 (CFF) et Pôle Gare (Ville de Lausanne). Pour agrandir les quais de la gare, un immeuble va être démoli, laissant un espace vide. La ville de Lausanne y voit l'opportunité d'aménager une nouvelle place publique. L'espace public sur lequel nous avons travaillé a donc la particularité de ne pas exister aujourd'hui en tant que Place, pourtant nous verrons que les étudiants peuvent l'expérimenter de façon très concrète. Le workshop pose l'hypothèse qu'il est possible, en quelques jours, de participer activement à un processus de planification d'une durée de plusieurs dizaines d'années. En une semaine, par la mise en place de chantiers ouverts, nous occupons des portions d'espaces publics et construisons des installations vouées à rester ensuite pendant plusieurs mois dans l'EP. Ainsi, il devient possible d'évaluer la pertinence des propositions en observant l'appropriation que les habitants font de ce nouveau mobilier.

Nous reviendrons en trois temps sur l'expérience de ce workshop. Une description permettra tout d'abord de mieux comprendre ce qu'il s'est passé et de décrypter les mécanismes ayant permis d'occuper un espace public lausannois. Nous nous demanderons ensuite ce que ce projet permet. Enfin, avant de conclure, nous terminerons sur les questions que cette expérience pose.

1 - Description du projet

Pour rendre possible la conception et réalisation de projets éphémères dans un espace public lausannois, une démarche en amont a été nécessaire. Nous allons décrire ici les jeux d'acteurs qui se sont mis en place avant et pendant l'événement.

Le lieu

Situé au sud-est de la gare de Lausanne et à 10 minutes à pieds du lac comme du centre-ville, le site sur lequel nous travaillons a une situation stratégique à l'échelle de la ville (fig. 1). Il s'inscrit dans un tissu urbain dense, caractérisé par une ambiance de quartier, voire de village, où les riveraiens côtoient artisans, petits commerçants, restaurants et cafés (fig. 2), et où l'on se salue dans la rue.

Figure 1 : Plan de situation (source : map.geo.admin.ch)



Figure 2 : Périmètre de la future place des Saugettes (auteur : Alice Chénais)



L'espace public en question n'est aujourd'hui pas nommé (fig. 2). Comprenant le Passage des Saugettes et une partie de la rue du Simplon, il contourne un immeuble dont la démolition prochaine (fin 2017) laissera un vide qui sera aménagé en place publique : la Place des Saugettes, du nom du Passage adjacent. Ces changements s'inscrivent dans deux

processus de planification en cours : le projet Léman 2030 de CFF Infrastructure (fig. 3), qui vise à l'agrandissement de la gare de Lausanne (nombre et taille des quais, passages sous-voies, construction d'un centre commercial, etc.) et le projet Pôle Gare (fig. 4), en charge d'aménager les différents espaces publics qui subiront des modifications lors du chantier de la gare.

Figure 3 : Projet Léman 2030, agrandissement de la gare de Lausanne (source : CFF Léman 2030)



Figure 4 : Zones d'intervention du projet Pôle Gare (source : pole-gare.ch)



Le projet

L'objectif du workshop est double :

- améliorer l'espace public actuel. Une planification étant en cours, la municipalité n'intervient plus dans l'immédiat pour améliorer l'état actuel du lieu. La nouvelle Place est pourtant prévue pour 2025, donc dans 9 ans, pendant lesquels il se passera encore un ou deux ans sans changement puis 8 ans de chantier.

- réfléchir sur les usages de la future Place, qui va faire l'objet d'un mandat d'études parallèles dans les prochains mois et ne naît pas d'un besoin mais plutôt d'une opportunité : la démolition d'un immeuble pour permettre l'agrandissement des voies CFF.

L'équipe pédagogique est composée de deux ingénieurs - un spécialiste en hydrologie urbaine et un autre en transport - et de trois architectes : moi-même et deux membres du Collectif ETC, invités pour encadrer les étudiants dans la concrétisation de leurs idées et pour partager leur expérience. Le collectif travaille depuis 2009 à une fabrique citoyenne de la ville en activant des espaces publics avec des micro-projets (temporaires, peu chers et rapidement mis en place).

Après avoir pris connaissance, le premier jour du workshop, de la méthode de travail et des enjeux du site, les étudiants doivent formuler des propositions capables à la fois de répondre à des problématiques actuelles et de questionner les usages de la future Place des Saugettes. Les projets sont ensuite réalisés *in situ* et restent en place pendant 5 mois, soit de mai à septembre 2016.

Les acteurs

D'après Lussault (*in* : Lévy et Lussault 2013, p. 52), un acteur est « pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique et d'une compétence énonciative ». Dans ce projet, des acteurs institutionnels (Municipalité, CFF, EPFL) cotoient des habitants (riverains, passants, commerçants, etc.).

Nous avons recensé les personnes ayant joué un rôle dans le workshop, celles qui, par leurs paroles ou par leurs actes, ont eu une influence sur le résultat final (les installations telles qu'elles sont aujourd'hui). Le tableau ci-après (fig. 5) est une tentative de liste de ces

personnes, avec une indication du moment où elles sont intervenues dans le projet (avant, pendant et/ou après le workshop). La liste des acteurs du projet ne peut être exhaustive car je n'ai pas connaissance des personnes grâce à qui, plus indirectement, nous avons pu intervenir dans cet EP lausannois.

Figure 5 : Les acteurs du projet (source : Jade Rudler)

Organisation	Service	Intervention		
		Avant	Pendant	Après
Ville de Lausanne	Pôle Gare	v		v
Ville de Lausanne	Pôle Gare	v	v	v
Ville de Lausanne	Conseil municipal	v		
Ville de Lausanne	Police du Commerce	v		
Ville de Lausanne	Service Propreté urbaine	v	v	
Ville de Lausanne	Service Signalétique	v	v	v
Ville de Lausanne	Service Parcs et domaines	v		
Ville de Lausanne	Service Parcs et domaines	v		
Ville de Lausanne	Service Parcs et domaines	v		
Ville de Lausanne	Service d'Architecture	v		
Ville de Lausanne	Service d'Electricité	v		
CFF Infrastructure	Communication	v	v	v
CFF Infrastructure	Architecture		v	
CFF Immobilier	Responsable de la Gare de Lausanne		v	
CFF Immobilier	Concierge		v	
EPFL	Juriste	v		
EPFL	Sections Génie Civil, Architecture et Environnement		v	
EPFL	Coordinatrice et responsable du workshop	v	v	v
EPFL	Responsable du workshop	v	v	
EPFL	Intervenant externe	v	v	
EPFL	Intervenant externe : Collectif ETC		v	
EPFL	Intervenant externe : Collectif ETC		v	
EPFL	Intervenant externe : Urbaplan	v	v	
EPFL	Intervenant externe : Urbaplan			v
Usagers	Voyageurs		v	v
Usagers	Passants		v	v
Usagers	Commerçant		v	v
Usagers	Commerçant		v	
Usagers	Commerçant		v	
Usagers	Commerçant		v	
Usagers	Riverains		v	v
Usagers	Riveraine			v
Usagers	Maison de quartier sous-gare			v

Certains des acteurs sont intervenus à plusieurs reprises au cours de la semaine de workshop. Le schéma ci-dessous (fig. 6) montre les coprésences sur le site du projet au fur et à mesure du déroulement de la semaine. En hachuré sont représentés les acteurs qui nous ont aidé en se tenant à disposition pour débloquer des situations ou en venant donner leur avis et discuter avec les étudiants.

Figure 6 : Les intervenants pendant la semaine de workshop (source : Jade Rudler)

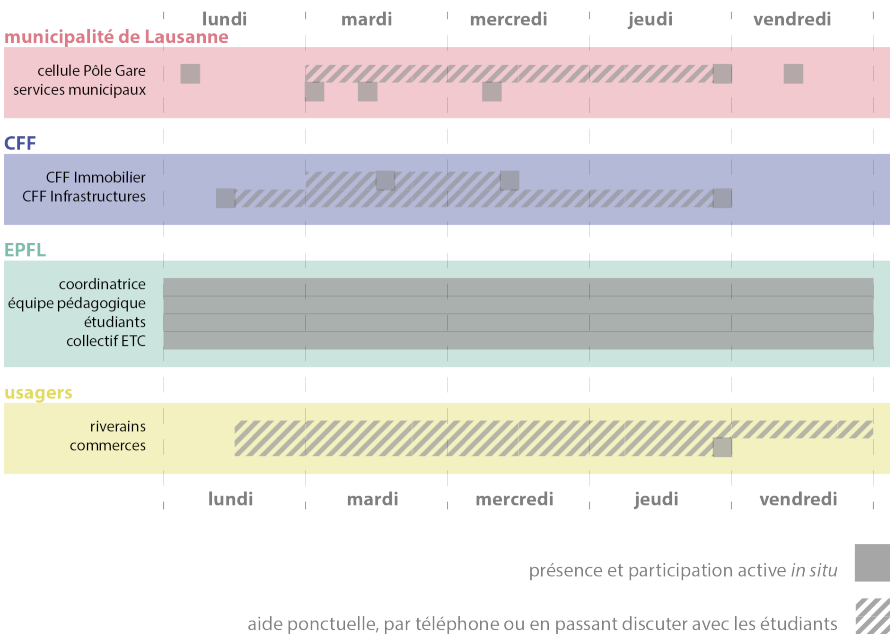
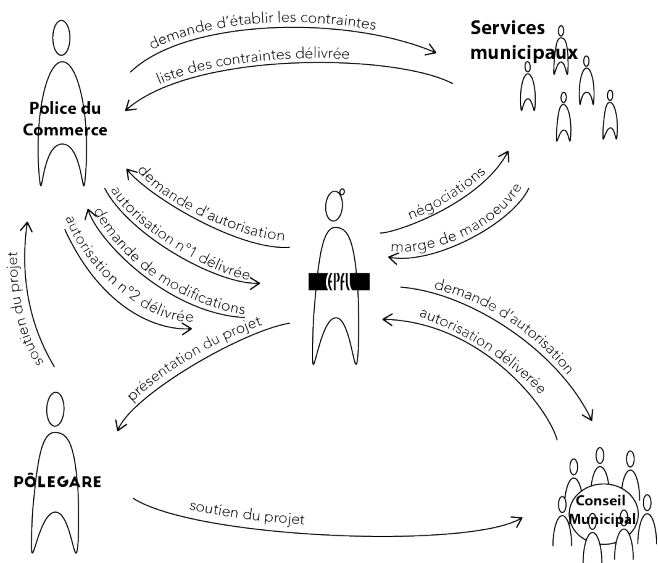


Figure 7 : Jeux d'acteurs en amont de la semaine (source : Jade Rudler)

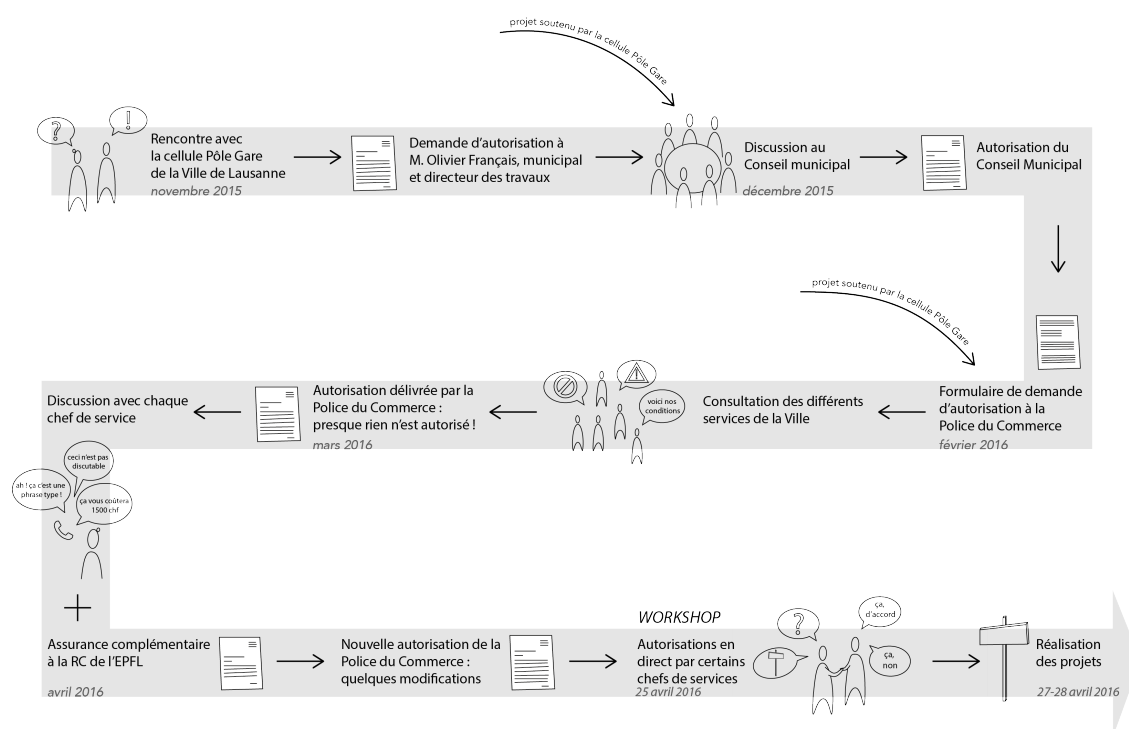


Une intervention sur l'espace public lausannois implique avant toute chose l'obtention d'une autorisation de la part de la Ville. C'est la Police du Commerce qui veille au respect des règles et qui centralise les impératifs donnés par les différents services de la ville (Parcs et domaines, Propreté urbaine, Architecture, etc.), qui veillent au respect des intérêts des différents membres de la société (pompiers, restaurants qui ont une terrasse, etc.). Le schéma ci-dessous (fig. 7) montre bien que le nombre d'échanges avec cet organe de la Ville est bien plus important qu'avec les autres.

Processus

Discussions de vive voix et papiers officiels sont les deux éléments qui ont fait avancer le processus (fig. 8). Ici encore, ne sont représentés que les échanges que j'aie eu avec les différents organes de la Ville de Lausanne.

Figure 8 : Processus pour intervenir dans l'espace public (source : Jade Rudler)



Autorisations

Trois autorisations officielles se sont succédées : la première du Conseil municipal et les deux suivantes de la Police du Commerce.

Nous l'avons vu plus tôt, le site sur lequel nous travaillons est situé dans le périmètre du projet Pôle Gare, qui planifie le réaménagement de tous les espaces publics autour de la gare de Lausanne. Comme de grands changements sont prévus, les interventions sur cette zone sont particulièrement contrôlées et le Conseil Municipal doit approuver notre proposition. Notre projet a été soutenu par la cellule Pôle Gare devant les sept conseillers municipaux. Suite à cela, le municipal directeur des travaux Olivier Français nous a délivré une autorisation d'installation de travaux d'étudiants dans l'espace public, manifestant dans sa lettre un intérêt pour le résultat de notre travail.

Toujours soutenus par la cellule Pôle Gare, nous formulons une demande d'autorisation auprès de la Police du Commerce, étayée par la lettre du municipal directeur des travaux Olivier Français. Notre interlocuteur se trouve alors dans une situation inédite : le projet soumis n'a pas de forme *a priori* et nous ne sommes pas non plus en capacité d'indiquer à l'avance les emplacements des installations (les étudiants doivent rester libres de définir ces critères pendant le workshop). A ma proposition de lister les contraintes qui sont à respecter, notre interlocuteur de la Police du Commerce est plutôt réticent, avançant que « les différents services ne seront pas d'accord ». Deux semaines plus tard, il m'annonce que tous les services ont joué le jeu et que l'autorisation est accordée. Nous avons donc un document écrit listant les interdictions en vigueur sur l'EP sur lequel nous allions intervenir. Voici quelques extraits du premier document délivré le 2 mars 2016 par la Police du Commerce, qui accorde l'autorisation « d'organiser la construction et l'installation de micro-projets réalisés par les étudiants de l'EPFL, dans le cadre du projet « Pôle Gare » [...] » :

« Tout déplacement, utilisation ou modification du mobilier urbain, ainsi que la pose de moquette, tapis ou autre sur le domaine public devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable. La demande d'autorisation doit être adressée, par e-mail au minimum dix jours avant la manifestation, au chef de secteur concerné. »

« Aucune réservation de stationnement ne sera effectuée et les cases visiblement marquées ne devront pas être utilisées pour l'entreposage ou le montage des projets. »

« En tant qu'organisateur de la manifestation, vous êtes responsable de confier la conception et la réalisation des installations à des entreprises spécialisées [...]. »

Après lecture du document officiel, je réalise qu'en tenant compte de l'intégralité des contraintes données, la marge de manoeuvre pour intervenir dans l'espace public est très mince.

J'entreprends donc de contacter une à une les personnes dont le contact est transmis dans l'autorisation. En revenant au cas par cas sur les différentes interdictions, il m'est possible d'entrevoir un champ des possible un peu plus grand. L'accueil fait à mes demandes contraste avec la rigidité apparente de l'autorisation écrite. Je m'aperçois que le document est composé de phrases type qui ne correspondent pas toujours à notre cas et qu'en faisant preuve de bon sens, il est possible d'interpréter certaines directives pour agrandir notre marge de manoeuvre. Toutefois, ce ne sont là que des affirmations orales. Je renvoie donc à la Police du Commerce une liste des modifications possibles, qui apporterait plus de souplesse, accompagnée de la preuve que nous sommes assurés jusqu'à mi-septembre par une assurance complémentaire à la RC de l'EPFL. Suite à cela, une deuxième autorisation de la Police du Commerce m'est délivrée le 25 avril, plus précise et adaptée à notre démarche. Elle est supposée « faire suite aux contacts que [j'ai] effectués avec les services communaux ». La liste est longue des points qui avaient été négociés oralement et qui apparaissent sans modification dans le document. À l'inverse, certains points ont disparu sans que je n'en ai explicité la demande. Le document précise que « la Ville de Lausanne ne porte aucune responsabilité sur les dégâts qui pourraient être occasionnés sur les réalisations et ne prendra aucune mesure visant à les prévenir ». Parmi les modifications, le service de la propreté urbaine ajoute un état des lieux, qui « devra être effectué avant et après la manifestation ». Le paragraphe précisant que nous ne pouvons pas arrimer les installations par plantation de fiches ou piquets est retiré, mais le point cité plus haut, demandant une autorisation 10 jours en avance pour toute utilisation du mobilier urbain, est maintenu, ce qui rendrait impossible la réalisation des projets des étudiants, conçus et construits presque simultanément. Dans la première autorisation, il était mentionné que « le site doit être en tout temps accessible aux machines de nettoyage et de lavage ». Ce point a disparu dans la deuxième autorisation, sans que nous n'en ayons fait la demande. Le point interdisant tout marquage au sol a également disparu, alors même que notre interlocuteur téléphonique sur le sujet avait catégoriquement maintenu l'interdiction.

Certains services municipaux (propreté urbaine et signalétique), n'ayant pas réussi à définir par écrit l'ensemble des contraintes à respecter, proposent de passer discuter avec les

étudiants au cours du workshop pour vérifier ce qui est en train de se faire et contrôler si cela correspond à ce qui peut être autorisé. D'un côté nous observons une certaine souplesse quand à ce que nous pouvons finalement réaliser, et en même temps les documents officiels font foi et stipulent des interdictions qu'il nous arrive d'enfreindre. Cette situation est acceptable si tout se passe bien, mais il est difficile de savoir ce qu'il se passerait en cas de problème. Par exemple, dans le plan que j'ai remis, le périmètre n'inclue pas la portion de la rue du Simplon où se trouvent trois des interventions. Une quatrième intervention est située hors de l'espace public, sur une parcelle appartenant aux CFF et accessible au public.

Il est intéressant de remarquer que ce qui pose le plus de problèmes d'autorisation est ce qui prend matériellement le moins de place sur l'espace public : la signalétique. Les arguments de la sécurité et du danger sont avancés par le chef du service signalétique et par la cheffe du projet Pôle Gare pour justifier l'interdiction de placer des panneaux à certains endroits. Interdiction d'autant plus forte lorsque l'emplacement est situé dans l'espace public, sur un élément de mobilier urbain. Là, le contrôle est extrêmement stricte et intransigeant : nous avons dû démonter les panneaux seulement quelques jours après les avoir installés. Lorsque l'emplacement est sur un bâtiment privé, l'interdiction est moins stricte, mais tout de même très présente car la municipalité contrôle ce qui est montré depuis le privé vers l'espace public. Ces panneaux ont pu rester en place plusieurs semaines s'il ne se trouvaient pas à proximité de panneaux « officiels ». Le contenu textuel a également fait l'objet d'un contrôle.

Figure 9 : Quelques-unes des installations créées par les étudiants pendant la semaine de workshop

Signalétique (auteur : Jade Rudler)



Le panneau "Place du village" qualifie l'espace public qui n'a pas de nom

Salle d'attente délocalisée (auteur : Ivan Maeder)



Hexagonia (auteur : Olivier Wavre)



Vue d'une tablette et d'un banc en construction

Assis au bout de la ficelle (auteur : Olivier Wavre)



La vue depuis le gradin



Le gradin, situé sous les voies de train

2 - Ce que ce projet permet

Tout d'abord, remarquons que la démarche menée pour ce workshop - que ce soit en amont, pendant la semaine et après - crée un précédent. Habituellement, pour intervenir dans un EP lausannois, il s'agit de présenter les détails du projet qui va être réalisé. Cela n'était pas possible dans notre cas, où les étudiants ont conçu et réalisé les projets en moins d'une semaine. Ainsi, la Police du Commerce de Lausanne nous a octroyé une autorisation d'installer des constructions dans l'espace public sans en connaître la forme ni l'emplacement exact, avec certaines autorisations données « en temps réel » par certains services municipaux. Cette flexibilité pourrait permettre à l'avenir la réalisation de projets plus spontanés et innovants et donc contribuer à véhiculer progressivement une nouvelle image des EP lausannois, plus vivants et inclusifs envers la population.

Cette approche semble rendre possible la co-fabrication d'un espace public par des liens entre ses habitants (riverains, commerçants, passants, etc.), des personnes externes au lieu et spécialisées dans l'aménagement (l'équipe pédagogique et les étudiants de la faculté ENAC de l'EPFL, futurs architectes et ingénieurs civils ou environnement) et des équipes de professionnels de la planification qui travaillent sur le site (Pôle Gare, Léman 2030). Les interventions prennent place dans un tissu urbain existant, ce qui facilite évidemment la concertation et la participation des usagers (nous ne sommes pas dans la situation d'un espace public créé de toutes pièces). Tout au long de la semaine de workshop, les interactions ont été nombreuses entre les étudiants et les habitants (passants, riverains, commerçants, etc.). L'instauration d'un dialogue a été l'occasion d'informer les habitants des changements à venir, mais aussi de les questionner sur leurs besoins et envies pour le lieu.

En philosophie, l'espace public est avant tout le lieu du débat, de l'échange des pensées (Mauron, cours EDAR du 2.03.2016). Les projets réalisés dans le cadre du workshop sont utiles pour leur fonction de banc, table, etc., et sont le signe d'un changement à venir, une invitation à réfléchir à ce qui doit être pérennisé. Les installations sont à la fois la matérialisation des envies exprimées par des habitants et l'expression des enjeux du site identifiés par les étudiants. Ainsi, le processus rendant possible l'existence de telles installations nous intéresse davantage que les objets en eux-mêmes : les projets ne sont pas

une fin en soi mais plutôt des supports de débat. Et les occasions ne manquent pas pour discuter de l'aménagement présent et futur de cet espace public :

- Le chantier ouvert (fig. 10) a été l'occasion de signifier à tous les passants qu'un changement allait avoir lieu à cet endroit. En perturbant le quotidien des passants par l'installation des outils à même l'espace où les installations sont construites, nous aiguïsons la curiosité et provoquons des discussions informelles. La concertation du public se fait donc spontanément : nous avons interagit avec un grand nombre de passants pendant les deux jours de construction. Ils ont ainsi eu l'occasion de donner leur avis sur ce qui était en train d'être construit, mais aussi d'obtenir des informations sur les projets Léman 2030 et Pôle Gare dans lesquels s'inscrit le workshop.
- Une inauguration (fig. 11) a permis aux étudiants « constructeurs » de remettre officiellement au public les installations. L'événement symbolise l'entrée de ces nouveaux artefacts dans l'espace public et donne l'occasion aux étudiants d'expliquer leur démarche à tous les passants intéressés.
- Un débat organisé à l'EPFL 10 jours après la semaine de workshop fut une opportunité d'approfondir la réflexion sur les enjeux soulevés par les projets réalisés. Les différentes parties prenantes de cet espace public ont été conviées : commerçants, riverains, municipalité, CFF, associations. Des représentants de ces groupes étaient présents pour défendre leurs intérêts respectifs et réfléchir ensemble sur les problématiques du site. Les projets révèlent le potentiel de l'espace public en question, ils sont considérés comme un *vent de fraîcheur* par la municipalité.
- La mémoire joue un rôle pendant les quelques mois où les projets sont en place, mais aussi après, une fois qu'il n'en reste plus qu'un souvenir. Ces moments forts laissent un souvenir à ceux qui les ont vécus, qui deviennent alors les porte-parole des projets, se les appropriant ou non, et modifiant éventuellement le récit que les étudiants leur ont donné. Les projets perturbent les habitudes, provoquant des questionnements. Ainsi, des discussions se perpétuent entre ceux qui connaissent le projet et ceux qui le découvrent.

Ces différents moments sont autant d'occasions de discuter d'un espace public, et donc de lancer une réflexion assez large auprès de toutes sortes d'usagers. La co-fabrication de l'espace public devient alors palpable : les avis des habitants sont pris en compte pour la conception des projets, et ces derniers peuvent participer à la réalisation des installations.

Figure 10 : Le chantier ouvert (auteur : Olivier Wavre)



Figure 11 : L'inauguration (auteur : Olivier Wavre)



Les étudiants ont pour mission de matérialiser les enjeux du site et les désirs exprimés par les habitants.

En plus de faciliter le dialogue entre la population et les planificateurs, le projet vise à révéler des potentiels jusqu'ici invisibles aux yeux des habitants. Ils donnent à voir ce qui était déjà là et mérite d'y rester. Le projet Hexagonia, par exemple, consiste à construire une matrice neutre autour de jardinières présentes dans la rue du Simplon, puis à fixer sur la matrice des fonctions qui auront été proposées par les habitants (banc, table, etc.) au fur et à mesure des journées de construction. Initialement, les jardinières ont été placées pour ralentir les voitures. L'association *Incroyables comestibles* y a planté des herbes et plants de fruits et légumes en proposant aux habitants de les entretenir. L'intervention des étudiants permet de mettre en lumière l'action des *Incroyables comestibles*. Certains éléments de ce projet ont été repris par la cellule Pôle Gare dans une image exposée sur le site pour préfigurer les changements à venir (fig. 12).

Figure 12 : Utilisation d'éléments des projets d'étudiants dans la préfiguration de la future place (JR)



La forme hexagonale, l'utilisation du bois et les fonctions proposées ont été gardées. Par contre, les jardinières, éléments existants mis en valeur par les projets des étudiants, n'ont pas été repris, évinçant du même coup la présence d'agriculture urbaine sur la place. Un autre projet, « Assis au bout de la ficelles », est un gradin placé dans un espace délaissé et qui révèle la vue sur le lac, magnifique depuis cet endroit. Avant l'intervention, le paysage était déjà visible, mais pas regardé (d'après le témoignage de plusieurs passants) car aucun artefact ne proposait d'orienter son regard dans cette direction. Le gradin révèle le paysage, il met en valeur une caractéristique et une qualité de cet EP.

3 - Les questions que cela pose

L'expérience de ce workshop a révélé des facettes de l'espace public lausannois qui ne m'étaient pas perceptibles jusqu'ici et qui font apparaître de nombreuses questions.

- Qui sont les acteurs du projet et quel est leur rôle ? Quelle est la marge de manoeuvre de chacun ?

Les habitants interagissent constamment avec leur environnement, qui leur permet de réaliser certaines pratiques, mais qui peut aussi en entraver d'autres. Ils interprètent leur environnement pour que ce dernier soutienne au mieux leurs pratiques. Serait-il possible d'accepter l'idée que les espaces publics sont en partie auto-fabriqués par ceux qui les habitent ? L'urbaniste serait alors un accompagnateur des pratiques des habitants, quelqu'un qui se préoccupe des modes de vie désirés et se demande en quoi l'espace public peut les soutenir. Il soutiendrait les initiatives d'habitants en les aidant à matérialiser leurs envies. Cette part spontanée et imprévisible de la création de l'espace public pourrait-elle être considérée comme complémentaire des pratiques d'aménagement urbain existantes (où les étapes de conception, réalisation et gestion sont des moments distincts et où les habitants n'ont pas de rôle actif dans les processus de planification) ? Il s'agirait de donner une place aux habitants dans les processus de planification. L'échelle du micro-urbanisme permet des actions temporaires, peu chères et rapidement mises en oeuvre. Ainsi, il devient possible de tester des usages en ayant le droit à l'erreur. Ainsi, les habitants peuvent être actifs dans des projets de petite échelle mais qui posent des questions à plus grande échelle.

- Quelle légitimité a-t-on à occuper l'espace public ?

Il s'agit ici de l'« habiter » dans l'espace public. Même s'il appartient à un acteur (la Ville de Lausanne), l'EP est une impropriété, propriété de nombreux acteurs dans l'usage. L'espace public doit être accessible à tous, il n'est pas réductible à un usage, un acteur ou un groupe et le danger est une appropriation trop personnelle. Dans cette balance entre appropriation et accès à tous, *qui* peut faire sien une portion d'espace public pendant un instant donné ? Au nom de qui, de quoi ? À quelles conditions et par qui ont-elles été posées ?

Pourquoi avons-nous eu le droit d'intervenir sur l'espace public ? Cette question n'est pas si simple car nous appartenons à plusieurs groupes : nous sommes à la fois des jeunes, des étudiants (la visée pédagogique du travail désacralise les actions car « ce n'est pas pour du

vrai »), nous sommes l'EPFL, nous sommes en même temps des « professionnels » de l'aménagement qui réfléchissons sur l'avenir d'une partie de ville, nous sommes soutenus par le Pôle Gare et le Conseil Municipal et nous sommes progressivement connus par les passants, riverains, commerçants, qui relayent le récit que nous leur transmettons. Parmi ces rôles que nous tenons, il est difficile de définir lesquels ont permis de créer ce précédent dans l'EP lausannois. Selon le rôle que nous prenons, notre marge d'action n'est pas la même. Quand les habitants ont la possibilité de ne pas respecter les règles qui régissent l'EP, l'EPFL ne peut se permettre ces écarts. Si les étudiants agissent en tant que citoyens habitants la ville de Lausanne, l'approche est différente que s'ils agissent en tant que professionnels de l'aménagement. Cette ambiguïté dans notre rôle mériterait-elle d'être clarifiée ? Ou bien est-ce justement de ce flou que peuvent naître des idées et projets pertinents pour le lieu ?

Parmi les raisons qui nous ont permis d'agir sur la future place des Saugettes, la question de la représentation du pouvoir se pose également. Nous sommes intervenus dans un lieu qui n'en est pas vraiment un car il n'a pas de nom officiel. Ce n'est ni une place, ni un croisement de rues. Evidemment, le projet d'en faire une Place le met sous le feu des projecteurs. Nous avons remarqué que les intentions pour le futur espace public ne sont pas encore claires pour les CFF comme pour la Ville de Lausanne. Notre démarche de viser à faire advenir un programme semble donc pertinente dans ce contexte précis. Le bâtiment est démolì pour une raison précise : permettre l'agrandissement des voies CFF. Le vide créé est une opportunité plutôt qu'une demande ou une attente. Un lieu qui n'est pas particulièrement emblématique aujourd'hui et dont l'affectation future pose question peut naturellement être plus propice à l'expérimentation qu'un lieu symbole d'un pouvoir.

- Comment ont été reçus les projets installés par les étudiants ?

Les projets ont été conçus pour rester dans l'EP pendant une durée de 5 mois environ. Nous avons alors pu observer leur évolution et l'appropriation qu'en ont fait les habitants. Tout d'abord, notons que tous les projets ont été très fréquentés par les habitants, qui les ont intégrés à leurs pratiques. Les projets installés dans la rue du Simplon (« Salle d'attente délocalisée » et « Hexagonia »), s'ils sont régulièrement occupés, sont restés dans un excellent état. La rue est passante et nous pouvons supposer que l'exposition du mobilier aux regards a incité leurs utilisateurs à le respecter. Par contre, le projet « Assis au bout de la

ficelle », installé dans un endroit plus isolé et en retrait du flux des passants, a connu de fortes dégradations. Le gradin mis en place par les étudiants se retrouvait régulièrement couvert de débris, malgré des nettoyages réguliers. En réaction, nous avons installé une poubelle, qui a été utilisée par une minorité de personnes. Le panneau incitant à utiliser la poubelle n'a pas dissuadé certains utilisateurs d'enfreindre les règles et de s'approprier le mobilier dans un sens destructeur. Progressivement, les dégradations se sont faites plus importantes : la structure a été taguée, les cordes du garde-corps brûlées, l'escalier d'accès démonté, les arbres autour cassés, etc. Devant l'ampleur des dégâts, la structure a été démontée un mois plus tôt que prévu.

- Qui décide de ce qui est du bien commun ? Et commun à qui ?

Nous avons eu l'opportunité de réaliser des projets pour et avec des habitants, qui les ont ensuite utilisés. À moindre coût, nous avons offert des équipements supplémentaires. Comment élargir l'éventail de personnes ou collectifs qui interviendraient dans les espaces publics lausannois ? Mais d'abord, faut-il élargir cet éventail ? Il paraît indispensable de poser un cadre afin d'éviter les dérives. Quelle durée d'occupation est acceptable, quelle surface ? À quel-s motif-s ? Le cadre existant aujourd'hui laisse difficilement la place à des pratiques d'expérimentation d'usages dans l'EP. Ce cadre est-il trop restrictif, pas représentatif des envies ? Correspond-t-il aux attentes des citoyens ? Permet-il de tester des usages tout en limitant les dérives (privatisation temporaire de l'EP) ? Hertzberger (2010, p. 70) dénonce le fait que « c'est le système lui-même qui est aliénant, et qui, en prétendant représenter les gens, empêche le développement de conditions qui pourraient conduire à un environnement plus accueillant ». Quel est le degré de flexibilité du système ? Qu'est-ce qui est négociable et qu'est-ce qui ne l'est pas ? La question du contrôle se pose alors. Si n'importe qui pouvait installer du mobilier urbain dans l'EP, comment s'assurer, par exemple, que les installations ne mettent pas en danger les passants ? Qui doit avoir un contrôle sur tous ces paramètres ? La démarche d'intervenir dans un espace public devrait avoir des critères propres d'évaluation. Comment laisser la place à des processus innovants sans perdre le caractère public de l'EP, sans déprécier ses qualités existantes ?

Enfin, nous avons constaté que le lien humain semble avoir une importance primordiale dans la réalisation ou non de projets d'urbanisme éphémère. Parce que le rapport devient

humain, la confiance qui nous a été initialement accordée par la municipalité peut ensuite s'étendre à une confiance envers d'autres personnes impliquées dans le projet.

Conclusion

Pour conclure, revenons sur la question initiale de cette réflexion : qui fabrique les espaces publics ? Pour qui et pourquoi ? Plutôt que d'apporter des informations objectives sur le déroulement de projets d'aménagement d'espaces publics, nous avons abordé la question à travers une expérience réalisée sur un espace public lausannois. Le cas d'étude, loin d'être considéré comme représentatif, a vocation à poser des questions. C'est également une invitation à imaginer une manière d'intégrer les habitants à la planification d'espaces publics, à rêver à un urbanisme inclusif, qui responsabiliserait les habitants en les considérant comme des acteurs urbanistiques à part entière. De là, il devient plus facile de concevoir l'EP comme mouvant, changeant, et de reconnaître ses différentes temporalités. Il n'y a pas de permanence dans les caractéristiques de l'EP : la composition de l'espace, les usages des prises qu'il propose, le déplacement des personnes au cours des saisons, au long d'une journée... le réinventent à chaque fois. Son contenu est « construit par la somme et la combinaison des interactions qui s'y déroulent » (Mauron, cours EDAR du 16.06.2016).

L'espace public devrait provoquer une discussion continue sur la pertinence des règles qui y sont appliquées, et les pratiques qu'il soutient ou entrave. Les normes qui y sont en vigueur sont interprétées et respectées ou non par ceux qui l'habitent. Ainsi, le cadre lui-même pourrait évoluer en fonction des attentes exprimées lors d'un débat sans cesse entretenu par de nouvelles expérimentations. Cette importance donnée aux liens humains, à la confiance, me paraît pertinente à approfondir pour continuer d'innover dans le domaine de l'aménagement d'espaces publics. La notion d'expérimentation semble également prometteuse. Les étudiants ont pu, en l'espace d'une semaine, participer à un processus de planification. Ils ont dû faire preuve d'un esprit d'observation et d'analyse pour révéler des potentiels cachés et/ou à préserver dans le projet de création de la place des Saugettes. Par leurs installations, ils questionnent le programme du futur espace public (EP) tout en enrichissant les possibilités d'usage de l'EP actuel.

Bibliographie

Hertzberger, Herman. 2010. Leçons d'architecture. Infolio éditions. *d'après* Hertzberger, Herman. 2001. Lessons for Students in Architecture. 010 Publishers.

Lévy, Jacques, et Michel Lussault. 2013. Dictionnaire de la géographie. Nouv. éd. revue et augmentée. Paris: Belin.

Mauron, Véronique. 2016. Cours de Théorie de l'espace public. EDAR (Ecole doctorale d'Architecture et Sciences de la ville), EPFL (Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne)

Rapoport, Amos. 2003. Culture, Architecture et Design. Infolio éditions.